Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le 18/09/2026
ID : 085-258502962-20260915-D133_BUR150926-DE

D133-BUR150926

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Jean-Claude BIRON, Jean-François BIRON, Stéphane BOUILLAUD, Alexandra GABORIAU, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Antoine METAIS, Guy PLISSONNEAU
Excusés : Loïc CHUSSEAU, Christophe HOGARD, Romain LEYMONERIE, Yannick SOULARD
Date de convocation : 8 septembre 2026
Membres en exercice : 12
Présents : 8
Votants : 8

Marché 2026-M298 « Réfection des voiries de l'usine Trivalonne »

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire

Vu la délibération D071-COS090626 du 09 juin 2026 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu la délibération D070-COS090626 du 09 juin 2026 portant délégation d'attributions du comité syndical au Président,

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que Trivalis a lancé un marché de travaux, passé selon la procédure adaptée, pour la réfection des voiries de l'usine Trivalonne.

Monsieur le Président indique que le marché est décomposé en tranches définies comme suit :

- Tranche Ferme : Réfection de la voirie
- Tranche Optionnelle n° 01 : Réalisation de stationnements au Nord du parking VL
- Tranche Optionnelle n° 02 : Réalisation de stationnements à l'Est du parking VL
- Tranche Optionnelle n° 03 : Réalisation de pavés drainants sur le parking VL existant
- Tranche Optionnelle n° 04 : Réfection de la couche de roulement de l'entrée du site aux bassins de décantation
- Tranche Optionnelle n° 05 : Réalisation d'une aire de stationnement de bennes en béton

A la date limite de remise des offres fixée au 07 août 2026 à 12h00, les entreprises suivantes ont déposé une offre :

N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des soumissionnaires
1	COLAS France (base + variante)
2	BODIN TP
3	CHARIER TP SUD
4	POISSONNET TP
5	STRAPO

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le 18/09/2026
ID : 085-258502962-20260915-D133_BUR150926-DE

Monsieur le Président indique dans un second temps, que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 15 septembre 2026, a émis un avis sur l'attribution du marché après analyse des offres en application des critères de jugement des offres annoncés au règlement de la consultation :

N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des soumissionnaires	Classement
1	COLAS France – offre de base	1
1	COLAS France – offre variante	Non classée
2	BODIN TP	3
3	CHARIER TP SUD	2
4	POISSONNET TP	4
5	STRAPO	5

Considérant l'avis simple de la commission d'appel d'offres sur le classement des offres et l'attribution du marché,

Considérant que les candidats remplissent les conditions de participation,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :
Admettre les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,
Approuver le classement des offres proposé par la commission d'appel d'offres,
Attribuer le marché à l'entreprise classée en première position et présentant l'offre économiquement la plus avantageuse :

N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation du titulaire	Montant estimé non contractuel issu du DQE y compris les tranches optionnelles
1	COLAS France – offre de base	288 957,20 € HT

Charger le Président d'exécuter cette décision et notamment de signer et notifier à l'attributaire, les pièces constitutives du marché, ainsi que tout autre document d'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
Admet les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,
Approuve le classement des offres proposé par la commission d'appel d'offres,
Attribue le marché à l'entreprise classée en première position et présentant l'offre économiquement la plus avantageuse comme indiqué ci-dessus,
Charge le Président d'exécuter cette décision et notamment de signer et notifier à l'attributaire, les pièces constitutives du marché, ainsi que tout autre document d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Damien Grasset
Président de Trivalis
17 sept. 2026

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Guy Plissonneau
Trivalis - 1er Vice-Président
17 sept. 2026

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (publication et/ou transmission au contrôle de légalité).